

Dans un contexte de consommation défavorable, Biolait a perdu 200 producteurs en deux ans. Photo d'archives Claude Prigent



En deux ans, Biolait a perdu 200 producteurs

Biolait a perdu 200 producteurs en deux ans et sa collecte a baissé de 30 millions de litres en un an. Mais la iété, qui pèse 25 % a collecte de lait bio France, se dit à fensive pour mieux ver ses producteurs.

Bruno Salaün

« La conjoncture du lait bio reste globalement inconfortable et insatisfaisante », regrette le Normand Yves Sauvaget, l'un des vice-présidents de Biolait. Les chauffeurs de la société à actions simplifiées ont collecté, en 2024, 240 millions de litres de lait, soit 30 millions de moins qu'en 2023, auprès de 1 100 fermes adhérentes. « En deux ans, Biolait a perdu 200 producteurs, dont la moitié pour dé-certification bio, et le chiffre d'affaires a baissé de 11 %, à 143 millions d'euros en 2024 »,

résume-t-il.

Pas question pour autant de baisser les bras alors que la proportion de lait déclassé en conventionnel a reculé de dix points, de 30 % à 20 % des volumes du réseau depuis fin 2024. Et qu'une soixantaine d'éleveurs ont formulé une demande d'adhésion. Les administrateurs de Biolait visent une revalorisation de 10 % du prix payé aux adhérents, pour franchir, dès 2025, les 500 € les mille litres de lait, contre 450 € sur les trois premiers mois de l'année. « Ça représenterait 10 600 € par ferme type », illustre Yves Sauvaget.

Des économies sur les coûts logistiques

Pour y parvenir, « nous allons activer trois leviers, indique la Costarmoricaine Maud Cloarec, vice-présidente du premier collecteur de lait bio en France. On va redensifier nos tournées, avec un volume minimum de lait par ferme, pour réduire nos coûts de collecte et de transport et redistribuer le montant de l'économie aux producteurs. On voudrait réduire ce coût de 10 € par 1 000 litres », signifie-t-elle.

Autre levier : l'amélioration des débouchés commerciaux, alors que Biolait compte une centaine de cli-

ents, de l'artisan à la grande distribution (U et Auchan) en passant par le réseau spécialisé et Biocoop. « Nous allons mener des opérations commerciales en restauration hors domicile, où les produits laitiers bio ne pèsent que 8 %, contre 20 % prévus par la loi EGalim », illustre l'éleveuse bretonne.

« On en attend 8 millions d'euros »

Enfin, les administrateurs de Biolait, parmi d'autres organisations de producteurs bio, continuent de revendiquer un soutien plus affirmé des pouvoirs publics. Ils espèrent voir débloquer des fonds liés aux programmes opérationnels de la politique agricole commune. « On en attend 8 millions d'euros chez Biolait, indispensables pour aider les producteurs à tenir le cap », assure Maud Cloarec.

En 2024, Biolait a fourni 300 000 € d'aides à l'installation de 43 éleveurs, à la formation, à la structuration de systèmes herbagers. « Ce modèle attire et il est vertueux, note-t-elle. Les diagnostics montrent que nos fermes permettent d'abattre de 19 % les émissions de gaz à effet de serre au litre de lait et de 50 % à l'hectare. »